



## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

### Conditions d'adhésion :

**1. Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué suite à l'abandon de la pratique de yoga en cours d'année, sauf cas de force majeure soumis à l'approbation du bureau.**

**2.** Les adhésions se font **prioritairement** dans l'ordre ci après :

a. Ré-inscription par courrier de juin à fin août.

b. Inscription lors de la Vitrine des Associations début septembre.

c. Inscription en cours d'année auprès d'un membre du Bureau, dans ce cas, la cotisation sera proportionnelle au nombre de mois restants, mois en cours inclus. (Selon grille élaborée par le Bureau).

**3.** Le nombre **d'inscrits** par cours est **limité à la capacité de la salle.**

- Aussi l'inscription, dès le mois de Juin, est recommandée.

- Les personnes exerçant une activité professionnelle, ont priorité pour s'inscrire aux cours de fin de journée.

- Dans la limite des capacités d'accueil (les inscriptions à 1 cours étant prioritaires), il sera possible de participer à un 2ème COURS **uniquement le matin** et dont le tarif sera réduit de 30%.

**4.** L'inscription n'est effective qu'après le règlement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé en Assemblée Générale ; Le règlement de l'adhésion à l'association Capell'Yoga s'effectue, à part, en 1 seul chèque débité en septembre. Et, le règlement des cours s'effectue en 1 ou 3 chèques, débités au début de chaque trimestre.

**Une réduction de 50% sur les cours** est accordée aux étudiants (-26 ans) et aux demandeurs d'emploi. Une « **adhésion famille** » est proposée aux membres d'une même famille (conjoint[e] et/ou enfant [s]).

### Dossier d'inscription :

- Fiche d'inscription entièrement renseignée.

- Certificat médical d'aptitude ou décharge à la pratique du Yoga.

### Documents remis à l'adhérent :

- Règlement intérieur. Il devra être signé par l'adhérent et porter la mention « lu et approuvé ».

### La pratique :

#### 1. Les cours :

- La pratique se fait en tenue « sport » sur un support individuel et personnel (Tapis mousse avec drap de bain, plaid ou couette).

- **La ponctualité** ainsi que l'assiduité, sont fortement recommandées.

- **Respect des horaires de début de cours.**

#### 2. Les « ateliers Yoga » :

Les ateliers Yoga, proposés en cours de saison, sont rémunérés par les participants. Les participants non adhérents à l'Association paient des frais d'assurance supplémentaires (environ 5 Euros).

### Autres manifestations :

- La participation active des adhérents (hors Bureau) est bienvenue, lors de la journée d'inscription.

- **Les décisions importantes sont prises lors de l'Assemblée Générale.**

**Aussi, il est de l'intérêt de tous d'y participer.**

**Nom, Prénom, signature, précédée de la mention « lu et approuvé »**

.....